

## Commentaires suite à la publication du rapport final du GEP mines

C'est avec un grand intérêt que j'ai pris connaissance de ce rapport. En effet, en 2003 lorsque j'avais été saisie de la question de la gestion des anciens sites miniers du Limousin, il m'avait semblé, à la lumière de l'expérience acquise dans le cadre du Groupe radioécologie Nord Cotentin, que sur un sujet complexe et litigieux il fallait prendre le temps d'examiner les éléments du dossier de façon ouverte, pluridisciplinaire et pluraliste. Le fait qu'en 2006 la procédure judiciaire engagée par Sources et Rivières du Limousin ait abouti à une relaxe de Cogema ne m'avait pas semblé devoir justifier l'abandon de ce projet de réflexion en commun.

### 1. Les conditions de la construction d'un dialogue technique qui constituent en soi un acquis pour le suivi du dossier.

Il n'avait pas été facile d'obtenir la constitution d'un tel GEP, les oppositions avaient été vives pour des motivations diverses : risque conflit avec les responsables administratifs locaux qui pourraient se sentir dépossédés de leur attributions, manque de moyens financiers et humains côté Areva et IRSN dans un domaine qui n'était plus porteur (l'après-mine), difficulté de disposer d'une base de données aussi large que ce fut le cas pour les rejets dans le Nord Cotentin, réticences de certains associatifs nationaux et locaux face à la lourdeur du processus.

Ce fut donc une première victoire que de réussir à mettre en place le GEP. Au préalable il avait fallu obtenir l'engagement d'Areva de renforcer les capacités d'étude de ses équipes localement, il en fût de même pour l'IRSN. Il était important également de trouver une façon de travailler qui permette de respecter les responsabilités des différents intervenants : Areva NC, en tant qu'exploitant qui établit le rapport servant de base aux analyses, l'IRSN qui produit une tierce expertise et apporte son appui au GEP et ce dernier qui participe au pilotage de la tierce expertise et produit des recommandations y compris en faisant procéder à des études complémentaires. L'organisation du pilotage du GEP lui-même était également un élément essentiel pour s'assurer d'une bonne appropriation des éléments du dossier par les intervenants associatifs : d'où le choix de binômes IRSN et non IRSN pour animer les GT.

Les dernières difficultés à résoudre tenaient à l'articulation avec les acteurs territoriaux et les moyens dédiés à ce programme. Elles furent levées lorsque je pris la décision de démissionner afin d'exprimer en toute indépendance ces deux exigences tout en proposant que soit désigné Robert Guillaumont pour me succéder. C'est au cours de ce passage de relai que fût enfin mise en place une CLIS, et que des moyens appropriés furent attribués.

### 2. Appréhender l'ensemble du problème des anciennes mines d'uranium à la lumière du cas traité

L'un des enjeux importants de ce groupe était de ne pas en rester à une analyse stricte d'un impact ponctuel et à la fixation d'autorisations à imposer à l'exploitant au regard de la réglementation existante elle-même contestée. Les débats dans le cadre du contentieux judiciaire avaient, en effet, démontré les limites de cette approche.

Même si l'exploitant avait été relaxé, les parties prenantes n'avaient pas pour autant bénéficié de tout l'éclairage scientifique complémentaire susceptible de répondre à leurs interrogations. Il fallait donc mettre à plat l'ensemble des éléments du dossier en considérant les aspects institutionnels, réglementaires, techniques, sociétaux, environnementaux et sanitaires aussi bien à court qu'à long terme.

Autrement dit une étape importante consistait à *construire ensemble* une méthodologie et des bases de données, sans oublier l'objet même de la saisine qui soulignait l'importance de la vision à long terme afin de ne pas travailler en aveugle. A ce titre, le document me semble très lisible, bien structuré, et ne

laissant, me semble-t-il aucun aspect dans l'ombre. Je noterai comme particulièrement notables les points suivants :

- **Dans la partie I sur le contexte institutionnel et la situation actuelle**, la mise en évidence de l'urgence d'engager un processus de transition maîtrisée de l'opérateur actuel vers la puissance publique, sans dégager l'opérateur de sa responsabilité. De même, s'agissant du cadre réglementaire, l'accent mis sur la nécessité d'achever de moderniser et de clarifier le dispositif (les rédacteurs échappent très justement à la querelle sur la qualité comparée des différentes réglementations)

- **Dans la partie II sur l'analyse des enjeux et des impacts potentiels**, la mise en évidence de l'importance de l'analyse de type systémique des anciens sites miniers d'uranium afin de disposer d'une meilleure connaissance des sources de pollution, non seulement des rejets canalisés mais aussi des transferts diffus. Une attention toute particulière est portée à la question de la surveillance avec des critiques et des indications opérationnelles essentielles. S'agissant des impacts, l'apport du GEP est tout à fait majeur s'agissant de l'évolution de la méthode d'évaluation dosimétrique, de la prise en compte de la toxicité chimique, de l'évaluation de l'impact chimique, de l'étude de l'impact sur les écosystèmes, et de la prise en compte du problème général de l'exposition au radon.

- **Dans la partie III sur la gestion à court et long terme**, la mise en évidence de la nécessité de développer une information mieux structurée sur la surveillance autour des sites en s'appuyant sur les CLIS qui doivent être dotées de missions et de moyens et dont les besoins en expertise doivent être relayés au niveau territorial et national ( stratégie d'études et de recherches, développement de pôles de connaissances, outils expérimentaux, prise en considération des aspects sociaux-économiques). S'agissant du long terme, les mises en garde du GEP sont nettement exprimées : « Les systèmes mis en place sur les anciens sites miniers d'uranium, conçus dans le contexte de réaménagement et des exigences réglementaires associées, ne présentent pas toutes les caractéristiques nécessaires pour garantir la maîtrise des impacts à long terme au niveau recherché aujourd'hui. Il apparaît dans ces conditions nécessaire de prolonger la démarche proposée pour la gestion à court terme par une réflexion sur le long terme(...) Le GEP a pu mesurer un déficit de représentation de l'évolution à long terme et d'analyse et d'action sur les options techniques correspondantes. Cet effort indispensable doit être conduit sans attendre ».

### 3. Limites du travail réalisé et identification des points d'accord et de désaccord.

Sur ce dernier aspect je reste sur ma faim car les rédacteurs ne laissent pas apparaître les thèmes qui ont pu donner lieu à de positions divergentes au sein du GEP ou lors de la restitution des travaux du GEP en fonction des attentes locales.

En outre, s'agissant d'une procédure d'expertise qui met en jeu différents responsables : l'industriel, Areva NC ; l'organisme d'expertise chargé de la tierce expertise, l'IRSN ; et un collectif d'experts - le GEP, qui questionne ces éléments, il aurait été utile de rappeler les apports des uns et des autres, y compris là aussi, les divergences de vue éventuelles et les études complémentaires que le GEP a fait réaliser.

Enfin, s'agissant d'un document qui clôt un premier cycle de travail, il aurait été important de rappeler la question posée et sans doute d'être plus explicite sur la suite que l'on voit à ce travail pour répondre aux attentes locales. Je note, à la fin du rapport de synthèse, que c'est à un « *horizon d'une dizaine d'années (que doit être construite) une perspective de gestion durable de ces sites* » et que « *le GEP s'est attaché à développer dans cet esprit un cadre cohérent de recommandations aussi opérationnelles que possible* ». Je note aussi que le GEP dans sa recommandation 15 propose de « s'appuyer sur une expertise pluraliste *pour poursuivre l'instruction du dossier* ». Je pense qu'il conviendrait ici d'être plus précis à la lumière des demandes de la CLIS et des points de désaccord qui ont pu apparaître.

Annie Sugier, ancienne présidente du GEP